

Commission Ressource quantitative du SAGE ALLAN

Réunion du 1^{er} octobre 2013
Pays de Montbéliard Agglomération

Compte-rendu

Présents :

Nom	Structure	Adresse mail
TIROLE Marc	Pays Montbéliard Agglomération	tirole.dampierre@orange.fr
GRISEY Hervé	Syndicat des eaux de Giromagny	herve.grisey@wanadoo.fr
NARDIN Michel	Maire d'Angeot	michel.nardin@uha.fr
LAITHIER Bruno	DDT 25	bruno.laithier@doubs.gouv.fr
GRIVART Isabelle	ADU Montbéliard	i.grivart@adu-montbeliard.fr
LUCBERNET Mélanie	ADU Montbéliard	m.lucbernet@adu-montbeliard.fr
BELLECC Simon	Agence Régionale de Santé	simon.bellecc@ars.sante.fr
BURRIER Antoine	CAB	aburrier@agglo-belfort.fr
BEAUME Colette	URIAP	colette.beaume@orange.fr
ADAM Stéphanie	Agence de l'Eau RMC	stephanie.adam@eurmc.fr
LUCAS Estelle	CG70	estelle.lucas@cg70.fr
AZENS Jean-François	CG90	jean-francois.azens@cg90.fr
STUTZ Claire	DDT90	claire.stutz@territoire-de-belfort.gouv.fr
OLIVIER Jean-Yves	DREAL/SBEP	jean-yves.olivier@developpement-durable.gouv.fr
GROUBATCH Gérard	FNE FC	tbne@neuf.fr
BOULANGER Bernard	ONEMA90	sd90@onema.fr
BRINGOLD-SAVARY Virginie	Pays Montbéliard Agglomération	virginie.bringold@agglo-montbeliard.fr
CROCHET-DAMAIS Claire	EPTB Saône et Doubs	claire.crochet-damais@eptb-saone-doubs.fr
BERTHOMMÉ Marie-laure	EPTB Saône et Doubs	marie-laure.berthomme@eptb-saone-doubs.fr

Excusés :

Nom	Structure	Adresse mail
FORCINAL Anne-Marie	EPTB Saône et Doubs	anne-marie.forcinal@cg90.fr
GAUDOT Cyril	EPTB Saône et Doubs	cyril.gaudot@eptb-saone-doubs.fr
	CPEPESC Franche-Comté	
HANNOTIN Marc	FDAAPPMA 90	marc.hannotin@fede-peche90.fr
LAVALLEE Alexia	CCI90	alavallee@belfort.cci.fr
QUENOT Anne	AUTB	aquenot@autb.fr
MARION Gérard	CCI 25	gmarion@doubs.cci.fr
APPERRY Nicole	ARS25	Nicole.APPERRY@ars.sante.fr
ECOFFEY Hubert	Maire de Réchésy, CCST, Contrat de rivière Allaine	hubert.ecoffey@orange.fr

NEY Antoine	Chambre d'agriculture régionale FC	Antoine.NEY@franche-comte.chambagri.fr
RECCHIA Elodie	DREAL FC	Elodie.RECCHIA@developpement-durable.gouv.fr
CHAIGNAT Laure	République et Canton du Jura	LAURE.CHAIGNAT@JURA.CH
BOUTON Sylvie	DDT70	sylvie.bouton@haute-saone.gouv.fr
ROBERT M.	CESR FC	
SILVESTRE Thierry	Agence de l'Eau RMC	thierry.silvestre@eaurmc.fr
MARGUET Thierry	Agence de l'Eau RMC	thierry.marguet@eaurmc.fr
BOUSBACH Etienne	CAB	
VALLEY Jean	CC du Pays d'Héricourt	maire@champey70.fr mairie.champey70@wanadoo.fr
BURKHALTER Fernand	CC Pays d'Héricourt	

Le support de présentation de la réunion est disponible sur le site internet de l'EPTB <http://www.eptb-saone-doubs.fr/Allan-SAGE> dans la rubrique « Documents ».

1. Introduction par le président de la commission

M. Marc TIROLE (PMA), président de la commission thématique « Ressource quantitative » du SAGE Allan, souhaite la bienvenue aux participants et introduit la réunion en rappelant ce qui s'est passé depuis la première réunion de la commission thématique « Ressource quantitative » le 6 février dernier. Les travaux des 4 commissions ont été présentés en bureau de la CLE du 13 juin, qui les a synthétisés et a déterminé des enjeux transversaux. La CLE du 10 juillet 2013 a ensuite validé l'état initial du SAGE ainsi que les enjeux identifiés.

Il s'agit donc aujourd'hui de la 2^{ème} réunion de la commission, sachant qu'en réalité elle a été réunie entre temps 2 fois dans le cadre du COPIL de l'étude Volumes Prélevables sur le sous-bassin de la Savoureuse (même configuration), sous maîtrise d'ouvrage de l'agence de l'eau. Cette étude est aujourd'hui terminée, et ses conclusions (axes de travail identifiés) sont à reprendre et à mettre en œuvre dans le cadre du SAGE Allan.

Enfin M. TIROLE (PMA) présente le déroulé de la réunion, en 3 phases :

- Retour sur la CLE du 10 juillet dernier
- Conclusions de l'étude Détermination des volumes prélevables du sous-bassin de la Savoureuse (sous maîtrise d'ouvrage Agence de l'Eau)
- Déclinaison des enjeux (validés par la CLE) en objectifs, puis hiérarchisation des objectifs.

M. Marc TIROLE (PMA) appelle à la participation de tous durant la phase de déclinaison des enjeux en objectifs et leur hiérarchisation, avant de céder la parole à Claire CROCHET-DAMAIS.

Cette dernière, revenue de congé maternité pour exercer un temps partiel (les lundi, mardi et jeudi), sera plus particulièrement la référente pour cette commission. Marie-laure Berthommé continuera à travailler pour le SAGE Allan à 50%.

2. Retour sur la CLE du 10 juillet

Mme Claire CROCHET-DAMAIS reprend les différents points qui ont été, suite à la 1^{ère} réunion de la commission en février dernier, synthétisés en bureau de la CLE puis validés lors de la CLE du 10 juillet. Il s'agit :

- Des points clés du diagnostic pour chacune des 4 thématiques, qui figurent sur les plaquettes distribuées en début de séance ;
- Des enjeux transversaux du SAGE (synthétisés par le bureau de la CLE à partir des contributions des 4 commissions thématiques)
- Des enjeux de la thématique identifiés lors de la 1^{ère} réunion de la commission et qui figurent au dos de la plaquette « Ressource quantitative ».

Ce sont ces enjeux qui doivent être, en séance, déclinés en objectifs et qu'il faudra hiérarchiser. Elle replace enfin cette phase dans le calendrier d'élaboration du SAGE Allan, et précise que le bureau de la CLE a décidé, devant les enjeux socio-économiques importants du périmètre du SAGE, de faire appel à un prestataire extérieur pour la partie prospective et l'intégration des enjeux socio-économiques aux différents scénarios du SAGE. Elle précise que le plan de financement de cette étude, à lancer cet automne, n'est pas abouti.

3. Conclusions de l'étude Détermination des volumes prélevables du sous-bassin de la Savoureuse

Mme Claire CROCHET-DAMAIS présente les principales conclusions et pistes d'actions de l'étude Détermination des volumes prélevables du sous-bassin de la Savoureuse, aujourd'hui terminée. Elle propose que ces conclusions et pistes d'action soient reprises et mis en œuvre par le SAGE pour ce qui concerne le sous-bassin de la Savoureuse, comme proposé en fin de note de synthèse de l'étude distribuée en début de réunion.

Mme Stéphanie ADAM (AE RMC) précise que les pistes d'action proposées sont à mettre en œuvre tout de suite, sans attendre la fin du SAGE. L'objectif pour le SAGE sera plutôt le respect des débits minimums biologiques dans la Savoureuse, qui est un objectif à plus long terme. Par ailleurs, elle demande à ce que Mathay ne soit pas oublié dans la réflexion. Mme Claire CROCHET-DAMAIS confirme que les acteurs concernés par Mathay ont bien été invités à cette commission.

Mme Colette BEAUME (URIAP) demande des précisions sur ce que signifie le point concernant les plans d'eau. M. Bernard BOULANGER (ONEMA 90) répond que l'enjeu se situe, non pas sur les nombreux étangs en communication avec des cours d'eau temporaires taris en période de sécheresse, mais sur ceux alimentés par des cours d'eau : la piste proposée en cas de sécheresse serait, pour ceux où la mise en place d'un bras de contournement n'est pas possible, de prévoir des fuites de soutien d'étiage. C'est d'ailleurs ce qui est proposé pour le Malsaucy auprès du conseil général 90.

M. Jean-Yves OLIVIER (DREAL FC) appuie la remarque de l'Agence de l'eau sur le caractère pré-opérationnel des pistes d'actions proposées en fin d'étude, et sur la nécessité de fixer des objectifs plus larges dans le cadre du SAGE, qui ne se limitent d'ailleurs pas au sous-bassin de la Savoureuse. Par contre, il sera selon lui nécessaire, en réponse au SDAGE qui identifie le sous-bassin de la Savoureuse comme en déficit quantitatif (d'où l'étude EVP), de fixer des objectifs particuliers sur ce sous-bassin.

M. Jean-François AZENS (CG90) fait remarquer que cette étude et ses conclusions ne concernent que la partie de la Savoureuse située sur le Territoire de Belfort, alors que la sécurisation de l'alimentation en eau potable concerne également la partie aval du sous-bassin.

Mme Claire CROCHET-DAMAIS propose alors de passer à la suite de la présentation, à savoir l'élargissement de la réflexion à l'ensemble du périmètre du SAGE par la déclinaison des enjeux en objectifs.

M. Marc TIROLE (PMA) remercie l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette étude menée à l'échelle du sous-bassin de la Savoureuse, qui servira donc de base de travail pour le SAGE en ce qui concerne ce sous-bassin.

4. Déclinaison des enjeux en objectifs

Mme Claire CROCHET-DAMAIS rappelle qu'il s'agit de décliner les enjeux validés en CLE en objectifs qu'il s'agira ensuite de hiérarchiser.

Elle présente un exemple extrait d'un autre SAGE d'enjeux décliné en objectifs, et met en perspective le cas du SAGE Allan.

Elle rappelle ensuite les objectifs imposés par le SDAGE, puis les pistes d'objectifs tirées des échanges de la réunion précédente, qui figurent au verso de la plaquette d'information « Ressource quantitative ».

Elle donne enfin la parole à la salle pour la déclinaison des enjeux en objectifs, puis leur hiérarchisation.

M. Simon BELLEC (ARS) souligne que l'enjeu majeur, devant le fait que 250 000 habitants seraient privés d'eau potable en cas de crise, est la mise en place d'une étude opérationnelle de sécurisation de l'AEP par la recherche de nouvelles ressources. Il rappelle que grâce à une étude menée il y a quelques années par le conseil général 90, on connaît aujourd'hui les ressources mobilisables, et qu'il s'agit donc maintenant de passer à la phase opérationnelle. Il souligne que le fait de pouvoir disposer d'une ressource de substitution pour les principaux bassins populationnels du nord Franche-Comté contribuera à satisfaire les exigences de la DCE relatives aux débits biologiques (ex : soulagement des prélèvements AEP dans les zones sensibles).

Mme Claire CROCHET-DAMAIS rappelle brièvement, pour ceux qui n'en auraient pas connaissance, les deux principales pistes de nouvelle ressource creusées dans cette étude, à savoir les captages de la Hardt près de Mulhouse et le bassin de Champagney.

M. Jean-François AZENS (CG90) complète en précisant que des scénarios ont été proposés pour ces deux pistes, mais que leur chiffrage est resté sommaire, devant un défaut de coordination et de complémentarité entre les acteurs concernés. Il manque selon lui une vision d'ensemble, indispensable pour une gestion cohérente de la ressource.

M. Simon BELLEC (ARS) souligne que cela rejoint la coordination CAB / syndicat de Giromagny évoquée lors des dernières réunions de l'étude EVP Savoureuse.

M. Hervé GRISEY (Syndicat des eaux de Giromagny) précise que suite à des travaux en 2003, des interconnexions existent déjà. Il rappelle la problématique du syndicat de Giromagny qui ne dispose, en amont de son bassin, d'aucune ressource, du fait d'un substrat imperméable et de l'absence de vallées.

M. Marc TIROLE (PMA) résume la situation : même si on économise l'eau en hiver, cette dernière n'est plus disponible en été ; Il n'y a pas de réserve d'eau souterraine (nappes) ; Des solutions de nouvelles ressources sont donc proposées, pour lesquelles il pose la question du coût : il s'agit en effet de savoir où l'on va.

M. Bernard BOULANGER (ONEMA 90) évoque la nécessité d'interconnexions.

M. Simon BELLEC (ARS) parle de schéma directeur AEP à mettre en place. En réponse à la demande de précisions de Mme Claire CROCHET-DAMAIS concernant l'échelle de ce schéma, il précise que c'est au niveau des deux bassins de population de Belfort et de Montbéliard que se situe l'enjeu. Les coûts de prise en charge (apport d'eau embouteillée) en cas de crise peuvent être évalués (évaluation basique) à 60 000€ par jour de crise.

M. Jean-François AZENS (CG90) évoque la nécessité que les analyses d'adéquation besoins-ressource réalisées dans le cadre des SCoT soient en lien avec l'extérieur de leurs périmètres, et propose plutôt que le schéma directeur soit établi à l'échelle du SAGE. Par ailleurs, les interconnexions ne sont pour lui pas la solution, puisque, l'essentiel des ressources AEP étant liées aux cours d'eau, tout le monde manque d'eau en même temps. Se pose ici la question de la recherche de nouvelles ressources comme secours ou permanentes.

M. Simon BELLEC (ARS) précise que PMA peut actuellement dépanner la CAB en cas de crise (sécheresse, pollution), mais pas l'inverse. Il souligne l'importance de ne pas oublier Héricourt dans la réflexion, qui est aussi un bassin de population de proximité important.

Mme Stéphanie ADAM (AE RMC) trouve que la réalisation d'une étude schéma directeur n'est pas un objectif assez opérationnel. Elle propose plutôt de développer d'autres objectifs pour le SAGE, plus opérationnels, comme l'amélioration des rendements des réseaux, ou encore le développement des économies d'eau par la récupération des eaux pluviales par exemple. Elle rappelle enfin les objectifs sur les milieux aquatiques et la fixation de débits minimums biologiques.

M. Gérard GROUBATCH (FNE FC) reprend l'idée d'agir sur les rendements de réseaux, et la nécessité de préserver les zones humides. Concernant les deux solutions de nouvelle ressource précédemment évoquées, il demande si les voisins du 70 et d'Alsace sont d'accord avec les solutions envisagées.

Mme Claire CROCHET-DAMAIS lui répond que côté Alsace, le SAGE de la Doller en cours d'élaboration regarde également vers la ressource des captages de la Hardt, tandis que côté 70, le bassin de Champagne appartient à VNF qui le destine à l'alimentation du projet de canal à grand gabarit.

M. Simon BELLEC (ARS) reformule un objectif en insistant sur la nécessité de mobiliser une ressource de substitution en matière d'eau potable pour les principaux bassins de population du SAGE.

M. Jean-François AZENS (CG90) propose de rajouter, la restauration à la préservation des cours d'eau.

M. Jean-Yves OLIVIER (DREAL FC) propose un autre objectif, à plus court terme que ceux évoqués jusqu'à présent, à savoir la gestion de crise, ce qui est aussi du ressort du SAGE. Il propose de formuler l'objectif en insistant sur l'anticipation de la gestion de la situation de crise.

M. Bernard BOULANGER (ONEMA 90) propose un objectif d'optimisation des prélèvements, en favorisant les usages concertés. Il précise que les industriels font aujourd'hui déjà de gros efforts (restitution). Il faut selon lui que les efforts soient partagés par tous les usagers. Il évoque enfin la piste du recyclage.

M. Hervé GRISEY (Syndicat des eaux de Giromagny) rebondit en évoquant l'utilisation de l'eau de pluie pour les toilettes, qui provoque une diminution des taxes perçues.

M. Simon BELLEC (ARS) précise que l'eau de pluie n'est pas de bonne qualité sanitaire et qu'il convient d'être vigilant en termes d'usage. L'infiltration des eaux pluviales peut être un levier complémentaire à privilégier.

M. Marc TIROLE (PMA) précise que sur le sujet, PMA incite déjà à cela via les documents d'urbanisme et que cela pourra constituer pour le SAGE un retour d'expériences.

M. Simon BELLEC (ARS) propose un objectif également d'amélioration du rendement du canal, comme ce qui a été fait dans l'exemple du SAGE développé dans la présentation. Il reprend également la nécessité de développer des process industriels permettant des économies d'eau.

M. Marc TIROLE (PMA) souligne qu'il ne faut pas non plus oublier la filière agricole, qui est aussi un levier même si le périmètre du SAGE est surtout urbain. Il faut en effet que chacun des consommateurs soit conscient de la problématique de la ressource.

M. Jean-Yves OLIVIER (DREAL) propose, pour le sous-bassin de la Savoureuse, plutôt que d'avoir un plan d'actions à part, de mettre sur les objectifs globaux du SAGE à la fois une priorité d'action sur la Savoureuse (plus vite) et/ou des objectifs un peu plus ambitieux (plus loin).

M. Bernard BOULANGER (ONEMA 90) rappelle de nouveau la nécessité d'inscrire comme objectif le respect des débits biologiques des cours d'eau, ce qui n'est pour l'instant pas le cas partout à l'étiage.

M. Simon BELLEC (ARS) rappelle, sur la base des conclusions de l'étude EVP Savoureuse, qu'il convient d'utiliser le terme "tendre vers" plutôt que le terme "atteindre".

5. Hiérarchisation des objectifs

Mme Claire CROCHET-DAMAIS rappelle que hiérarchiser ne signifie pas prioriser. Il s'agit d'organiser l'ensemble des objectifs que nous venons d'identifier.

M. Bernard BOULANGER (ONEMA 90) propose de séparer tous les objectifs concernant l'alimentation en eau potable, du reste.

M. Simon BELLEC (ARS) propose de mettre en tout premier la recherche d'une ressource AEP de substitution. Si la mise en œuvre de cette ressource AEP de substitution devient effective, ceci sera de nature à améliorer toutes les actions de préservation de la ressource et les objectifs visés au titre du SAGE.

Mme Claire CROCHET-DAMAIS relance la discussion en rappelant la problématique du périmètre du SAGE : beaucoup d'eau qui tombe du ciel, ce qui provoque des inondations (voir commission ad hoc) et des sécheresses l'été. La solution serait donc de retenir l'eau.

M. Jean-François AZENS (CG90) rebondit en rappelant que l'étude menée par le conseil général 90 il y a 2 ans a bien étudié toutes les solutions, y compris la création d'une retenue, mais que c'est la solution du bassin de Champagny, existant et actuellement non utilisé, qui apparaît la plus pertinente. Il ne faut selon lui pas revenir là-dessus.

M. Simon BELLEC (ARS) précise que cette solution a été détaillée dans l'étude, selon 3 scénarios avec des estimations de coûts associés.

M. Antoine BURRIER (CAB) rappelle que l'étude s'est ensuite arrêtée car les coûts annoncés étaient trop importants. A l'époque, l'idée était, avant de se lancer, d'essayer de trouver de la ressource localement. D'où les forages d'essai conduits depuis par la CAB, qui n'ont pour le moment rien donnés. Il s'agit donc de se re-pencher aujourd'hui sur cette solution mais en l'approfondissant : quel impact sur l'usager ? Est-ce une solution de secours ou permanente ? Qui est partie prenante ?

M. Bruno LAITHIER (DDT25) demande s'il faut maintenir les 200 000 m³ d'eau actuellement exportés hors du périmètre du SAGE. Il lui est précisé qu'il s'agit essentiellement d'échanges, et que cela ne représente pas grand-chose au regard des quantités d'eau importées.

M. Jean-François AZENS (CG90) souligne que l'enjeu n'est pas sur les relations avec l'extérieur, mais bien sur la sécurisation du cœur de l'aire urbaine, à savoir la CAB et PMA, auquel, rajoute M. Marc TIROLE (PMA), il faut ajouter Héricourt.

M. Simon BELLEC (ARS) se demande, en ce qui concerne la formulation des objectifs, s'il ne serait pas opportun d'avoir un objectif plus ambitieux que le fait de coordonner les gestionnaires. Il évoque à titre d'exemple, la possibilité d'un seul gestionnaire AEP pour toute l'aire urbaine.

M. Marc TIROLE (PMA) écarte cette idée en rappelant les modes de gestion différents entre les gestionnaires actuels.

M. Jean-Yves OLIVIER (DREAL FC) propose de rajouter la nécessité d'une véritable gouvernance de l'eau. Il demande par ailleurs le rajout d'un objectif concernant l'aménagement du territoire, qui est une solution à moyen / long terme à ne pas oublier (pour mémoire le travail mené par le SAGE III-Nappe-Rhin qui a été présenté lors de la dernière CLE).

M. Bernard BOULANGER (ONEMA 90) demande que soit retirée la proposition d'amélioration du rendement du canal ; En effet, l'étude EVP Savoureuse a montré qu'il y avait de l'eau sur les tronçons de la Douce et de la Savoureuse partie basse où s'effectuent actuellement les prélèvements AEP grâce aux fuites du canal !

M. Hervé GRISEY (Syndicat des eaux de Giromagny) précise que de toute façon, VNF n'y arrive pas. Ce n'est donc pas une priorité. En plus, VNF n'est pas présent aujourd'hui, Mme Claire CROCHET-DAMAIS précisant bien par contre qu'ils étaient invités.

M. Simon BELLEC (ARS) propose de rajouter un nouvel objectif de mobilisation des petites ressources non exploitées à ce jour et qui ne sont pas forcément en lien avec des cours d'eau (exemple : captages de Châtenois les Forges ou Trévenans, non utilisées pour l'instant à cause de problèmes de qualité...).

M. Hervé GRISEY (Syndicat des eaux de Giromagny) souligne que cela a d'ailleurs déjà été fait en cas de crise (exemple sur Auxelles).

M. Jean-Yves OLIVIER (DREAL FC) rappelle l'obligation pour le SAGE de fixer des DOE / DCR : il faut donc rajouter un objectif là-dessus.

M. Marc TIROLE (PMA) clôt les discussions en précisant que si des compléments doivent être ajoutés il est possible de le faire dans les jours qui viennent à l'adresse mail sage.allan@eptb-saone-doubs.fr.

5. Conclusion

M. Marc TIROLE (PMA) rappelle que les 3 autres commissions thématiques auront lieu durant le mois d'octobre :

9/10, 14h30	Pollutions et qualité de l'eau
22/10, 14h30	Inondation
30/10, 14h30	Morphologie et milieux aquatiques

Les rendus des différentes commissions seront ensuite présentés en bureau de la CLE courant novembre. Lors de ce même bureau, il est prévu le lancement de l'étude socio-économique, tendances et scénarios.

Enfin, une CLE se profile en début d'année 2014 de validation des objectifs du SAGE... mais qui sera peut-être décalée en fonction de l'avancement de l'étude mais aussi du fait des élections.

M. Marc TIROLE (PMA) clôt la séance en remerciant les participants.

Première proposition de déclinaison des enjeux en objectifs concernant la ressource quantitative en eau, présentés de manière hiérarchisée :

* Mobiliser une (ou des) ressource(s) AEP de substitution pour les principaux bassins populationnels
Engager une étude opérationnelle de sécurisation de l'alimentation en eau potable permettant la mise en œuvre d'une ressource AEP de substitution.

* Améliorer la gouvernance de l'eau

Mettre en place un schéma directeur eau potable à l'échelle du SAGE

Renforcer la coordination et la complémentarité entre les acteurs

Favoriser les usages concertés

Renforcer les interconnexions

* Anticiper et prévoir la gestion de la ressource en eau en situation de crise

Elaborer des scénarii de sortie de crise en cas d'incidence sur une des principales ressources d'AEP

Fixation des débits d'étiage DOE / DCR (Obligation du SAGE)

* Economies d'eau

Améliorer le rendement des réseaux / Optimiser les prélèvements

Valoriser les pratiques, modes de consommation et technologies économes en eau

(recyclage, gestion des eaux pluviales par exemple par l'infiltration)

Permettre la remobilisation de petites ressources plus utilisées

* Préserver et restaurer les zones humides et milieux aquatiques (en lien avec la COM4)

Fixation des débits d'étiage DOE / DCR (Obligation du SAGE)

Respecter ou tendre vers les débits minimums biologiques des cours d'eau

* Préserver des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future

Préserver le bon fonctionnement des eaux souterraines ?

* Analyser/ Garantir l'adéquation besoin/ressource

(aménagement du territoire)

* Résorber les déficits quantitatifs du sous-bassin de la Savoureuse : mettre en place sur ce sous-bassin une priorité d'action (plus vite) ou fixer des objectifs un peu plus ambitieux (plus loin) ; pas de reprise des pistes d'actions de l'EVP dans le SAGE, ces dernières étant plutôt des mesures ponctuelles, à mise en œuvre rapide.